

INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS
certiphyto

INFOLIVE n° 12

17 juillet 2019

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE Le niveau de risque est estimé **faible à moyen**, si les températures se maintiennent au-dessus de 30°C. Nous préconisons une application d'argile dans les parcelles qui ne sont pas déjà protégées.

DALMATICOSE Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.

IRRIGATION Poursuite des arrosages.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (**FranceAgriMer**) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (**Afidol**), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



FranceAgriMer

FRANCE
Olive



PACA



La Région
Occitanie
Pyrénées Méditerranée



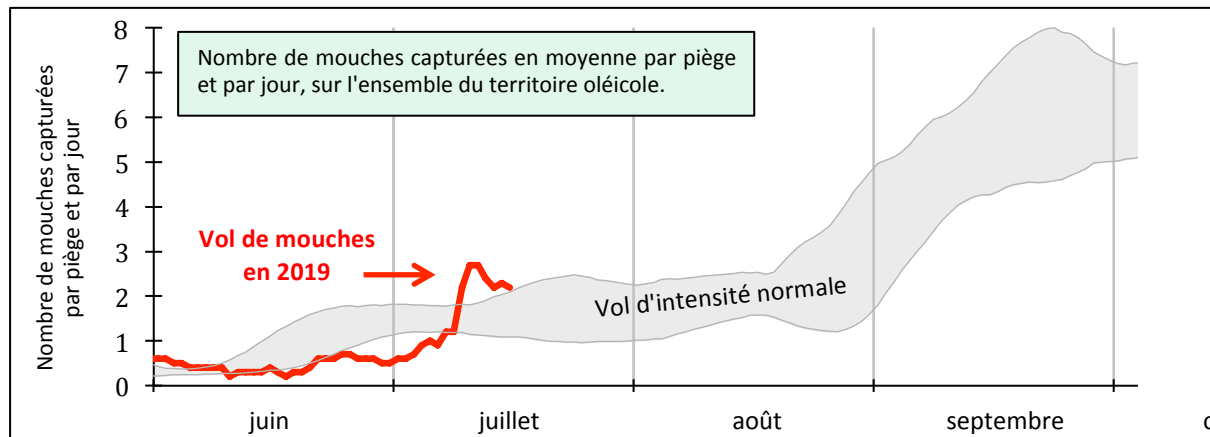
Provence
terre de lumière

MOUCHE

☞ **Observations** * (d'après le Bulletin de Santé du Végétal n°12) :

Dans tous les secteurs :

- des piqûres de ponte sont observées, mais les fortes chaleurs ont empêché le développement des œufs.
- les captures de mouches ont augmenté depuis la semaine dernière, y compris à l'intérieur des terres.
- les olives sont réceptives aux piqûres de mouches (longueur de 8 mm atteinte),



☞ **Évaluation du risque** :

Le seuil de risque est atteint dans tous les secteurs (olives réceptives, avec la présence de mouches). Le risque d'attaque est à considérer comme "*faible à moyen*" si les températures maximales se maintiennent au-dessus de 30°C, et "*moyen*" si les températures n'atteignent pas 30°C.

☞ **Préconisations** :

Dans tous les secteurs, nous recommandons une protection avec de l'**argile** dans les cas suivants :

- Si la parcelle n'a pas déjà été protégée cette saison.
- Si la dernière application de barrière minérale date de plus de 20 jours : au fur et à mesure de leur grossissement, les olives exposent à la mouche des zones dénudées de protection qu'il est nécessaire de protéger à nouveau.
- Si le cumul de pluie, depuis la dernière application, dépasse 20 mm.

DALMATICOSE

Le développement de la dalmaticose étant systématiquement associé aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre la mouche à l'aide de barrières minérales (argiles) en ce début de saison** pour limiter le risque de dalmaticose, plus particulièrement dans les vergers touchés en 2018 et sur les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet Roux, Ascolana...).

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

IRRIGATION

☛ Climat :

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers sont restés importants, avec des ETP moyennes comprises entre 5 et 7,5 mm par jour selon les secteurs. Des pluies significatives (plus de 10 mm) ont été enregistrées dans les Pyrénées-Orientales, à l'est du Var, et à l'est de Carpentras. Ailleurs, les quelques pluies ont peu contribué à l'alimentation des arbres.

Relevés météo du 8 juillet au 14 juillet 2019		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		6,4	7,4	5,2	5,1	5,2	5,0	5,6	6,5	6,5	6,6	6,4	7,2
Cumul en mm sur la semaine	ETP	45	52	37	36	37	35	39	46	46	46	45	50
	Pluies	4	4	2	0	2	4	6	0	3	4	5	17

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, des **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** ont été publiés dans les départements des Pyrénées-Orientales (plaine du Roussillon), de l'Hérault, du Gard (aval de la Cèze et secteur du Vigan), de l'Ardèche et du Vaucluse (Luberon et enclave des papes) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

☛ Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des pluies relevées :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.

☛ Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	3,1	3,6	2,5	2,4	2,5	2,4	2,7	3,1	3,1	3,2	3,1	3,4
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	4,6	5,3	3,8	3,7	3,8	3,6	4,0	4,7	4,7	4,7	4,6	5,2
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,5	1,8	1,3	1,2	1,3	1,2	1,3	1,6	1,6	1,6	1,5	1,7
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		19	22	16	15	16	15	17	20	20	20	19	22

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / SCP